

Arrêté du 2 octobre 1992 relatif à la procédure d'importation, d'exportation et de transfert des matériels de guerre, armes et munitions et des matériels assimilés — Section 1 : Dérogations en faveur de certaines opérations.

[Mormons / Saints des derniers jours](#)[Lois et décrets \(LODA\)](#)[Modifie](#)

Date	30/03/2002
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	DEFC9201754A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000177846

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] La liste de ces accords et arrangements est établie et tenue à jour par la commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre. [...]

[...] La liste de ces accords et arrangements est établie et tenue à jour par la commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre. [...]

[...] La liste de ces accords et arrangements est établie et tenue à jour par la commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre. [...]

RÉFÉRENCE

ARRETE DEFC9201754A du 30 mars 2002, « Arrêté du 2 octobre 1992 relatif à la procédure d'importation, d'exportation et de transfert des matériels de guerre, armes et munitions et des matériels assimilés – Section 1 : Dérogations en faveur de certaines opérations. ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000177846> (consulté le 27 août 2026).